

COMMUNE DE SAINT SEVERIN – 16390

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Du conseil municipal du 04 SEPTEMBRE 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 04 DU MOIS de SEPTEMBRE à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - CORGNAC Michel - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - HERRON Sylvie - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément - PLANTIVERT Marie- Edith - TELEMAQUE Marie-Claude.

Absents excusés : BALLISTRERI Philippe - FAUVEL Jean-Philippe - LEPARC Pierre - SIMONET Sylvette

Absent non excusé : MARCADIER Christian

A été élu Secrétaire de séance : CORGNAC Michel

Date de convocation : 28/08/2013

Nombre total de conseillers : 14

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : FAUVEL Jean-Philippe à RIVIERE Alain et LEPARC Pierre à MOREAU Jean-Clément

Majorité absolue : 6

Prime du personnel

L'arrêté du 24 décembre 2012 a fixé les nouveaux montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures. Le conseil municipal décide d'appliquer les nouveaux montants de référence à compter du mois de septembre 2013 et que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux, les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Versement subvention supplémentaire au club de Tennis

Le club de tennis a dû faire face à des dépenses supplémentaires imprévues. Il sollicite auprès de la commune, une aide financière de 600 €. Le conseil municipal décide de verser cette subvention supplémentaire.

Choix du futur siège social issu de la fusion des 3 communautés de communes : Pays d'Aubeterre, Pays de Chalais et Montmoreau

Le conseil municipal a voté à bulletin secret. Le résultat du vote : 8 voix pour Montmoreau, 2 pour Chalais, 1 pour Pillac.

Versement d'une indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil municipal décide de verser à partir de 2013 l'indemnité de gardiennage des églises communales à Madame Josette LOCHES qui réside dans la commune et de fixer le montant à 150 euros.

Location appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Marcombes

Le conseil municipal décide de louer l'appartement du rez-de-chaussée de l'immeuble Marcombes à M. GEOFFROY Eric à partir du 15 septembre 2013. Le loyer est fixé à 351.40 € plus une provision de

charges à 129.41 € (correspondant aux ordures ménagères, à l'entretien de la chaudière gaz et aux consommations de gaz, d'électricité et d'eau)

Travaux immeuble Marcombes

M. Eric GEOFFROY qui va louer le RDC de l'immeuble Marcombes est en fauteuil roulant, il y a lieu de rendre l'appartement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Repas des aînés

Un courrier va être envoyé à des traiteurs pour leur demander une proposition de menu pour une prestation maximale de 23 €. Cette année des colis seront distribués uniquement aux personnes en incapacité de se déplacer après validation de la liste par le CCAS. Un ramassage avec le bus de la commune sera proposé aux administrés.

Signature acte administratif

Le 27 août 2013 à 10 h. la vente du chemin rural situé « Petite rivière sous Chavenac » a été signée en présence de M. RIVIERE Alain, M. CORGNAC Michel et M. et Mme RASPIENGEAS Lionel et Muriel.

Chiens errants

Un courrier a été envoyé à Mlle JANCOU Isabelle et à Mme TERMENIERE Danielle afin de leur demander de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la divagation de leur chien et de prévenir le danger pour les personnes et le dérangement des poubelles.

M. le Maire a déposé plainte pour des dégâts à la halte nautique, 7 arbres ont été cassés.

Travaux du bourg

Les travaux débuteront le 11 septembre pour une durée de 6 mois. Ils commenceront par la Route de Ribérac, puis celle de Montmoreau et Aubeterre et termineront par la Place du Marché, Rue du Puits, Rue des Sources.

Les aires de détente de la commune vont être équipées de table de ping-pong et de table en bois

Elles ont été achetées par le biais de la Communauté de Communes d'Aubeterre.

Demande de la Poste pour l'installation d'une rampe pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite

La demande empiète sur le domaine public. Le Maire demande à la commission des travaux de se rendre sur place pour éventuellement modifier l'implantation. Mais le conseil municipal émet un avis favorable à cet aménagement et autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Achat broyeur par la CDC

Le 30 août MM. CORGNAC Michel, MOREAU Jean-Clément et VRITONE Christophe ont assisté à une démonstration de broyeurs. L'entreprise Guenon a été retenue. L'acquisition de ce matériel aura lieu dès attribution des subventions.

Réhabilitation de 2 mares

Une intervention est prévue en septembre pour la Fontaine du Roc et en fin d'année pour celle de chez Coutelier. Une rencontre aura lieu avec Pass Sud Charente et les riverains au démarrage du chantier.

Signalisation horizontale

M. le Maire fait remarquer que certaines parties de la signalisation horizontale dans le bourg sont usagées. Il a rencontré M. GASTEBOIX qui travaille pour l'entreprise Collectivités Prestations Services. Ce dernier propose un devis de 941.97 € TTC. Le Maire demande l'accord du conseil pour signer le devis. Le conseil municipal donne son accord pour réaliser rapidement les peintures au sol.

2 filets pare ballon ont été commandés et seront installés en dessous de ceux actuellement en place dans l'axe des buts à chaque extrémité du stade.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 22 h 20.